

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 18 septembre 2019

Délibération n°03-2019



Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Nombre de titulaires : 17
Nombre de suppléants : 2
Votants : 19

L'an 2019, le 18 septembre, à 18 heures, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 4 septembre 2019, s'est réuni à la salle d'animations de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

- Mesdames Jocelyne ANTOINE-MALICK et Valérie WOITTIER
- Messieurs Jean-Marie ADDENET, Jean-Marie BRADFER, Julien DIDRY, Philippe FOSSEPREZ, Philippe GERARDY, Antoni GRIGGIO, Daniel GUICHARD Samuel HAZARD, Sébastien JADOUL, Yves LECRIQUE, Vincent LE LORRAIN, Jean-Marie MISSLER, Jean NATALE, Pascal PIERRE, Daniel SANZEY, Jean-François THOMAS, Massimo TRINOLI

Monsieur Daniel SANZEY est désigné secrétaire de séance.

4.1 - Tableau des effectifs à la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Monsieur DIDRY expose ce qui suit :

« Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des effectifs fixe, à la création du PETR, les emplois de la manière suivante :

L'ensemble des équivalents temps plein réalisés appartient à la filière administrative. Un ETP à pourvoir est créé en filière technique.

Catégorie	Grade	Effectif total	Temps complet
Filière administrative			
A	Attaché principal		
A	Attaché	2	2
B	Rédacteur ppal 1ère classe		
B	Rédacteur ppal 2ème classe		
B	Rédacteur	1	1
C	Adjoint administratif ppal 1ère classe		
C	Adjoint administratif ppal 2ème classe	2	2
C	Adjoint administratif		
Filière technique			
A	Ingénieur	1	1
	TOTAL	6	6

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider ce tableau des effectifs à la création du PETR,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,
- prévoir et inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation. »

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical :

VALIDE ce tableau des effectifs à la création du PETR

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif,

PRÉVOIT d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prestation.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour cople certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Julien DIDRY

